

**Les brèves du conseil municipal
Séance du 22 juin 2012**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil douze, le 22 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS :

- M. Daniel ROLET, 1^{er} Adjoint
- Mme Josette LANGUEBIEN, 2^{ème} Adjoint
- Mme Barbara KURTZMANN, 3^{ème} Adjoint
- M. Patrick LAMBERT-COUCOT, Conseiller municipal délégué
- Mmes et MM. les Conseillers municipaux :
 - Nadine BROSSARD
 - Valérie CASSARD
 - Jean-Marc DESCHAMPS
 - Anne DESSIRIER
 - Stéphane DODANE
 - Jean-Marie TRIPARD

EXCUSÉS :

- MM. les Conseillers municipaux :
 - Jérôme NICOLET
 - Mohamed ROD
 - Stéphane SAUCE

POUVOIR :

- M. Jérôme NICOLET à M. Stéphane DODANE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme Valérie CASSARD

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour : règlement du Columbarium et Jardin du Souvenir.

Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Bouclans :

Le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 22 décembre 2011 en application de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, a prévu la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Bouclans. Le Préfet doit mettre en œuvre en 2012 les dispositions de ce schéma.

Il a indiqué, par courrier du 9 mai 2012, son intention de dissoudre le syndicat et invité le comité syndical et les conseils municipaux associés à se prononcer sur ce point.

L'avis du comité syndical et l'accord des conseils municipaux doivent être recueillis dans un délai de trois mois. La dissolution du syndicat sera prononcée si une majorité se dégage (accord de la moitié des communes représentant la moitié de la population).

En 2011, l'ensemble des communes membres du syndicat se sont prononcées en faveur de cette dissolution, dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Bouclans ;
- autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

Liquidation du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Bouclans :

Le conseil municipal, à la suite du courrier de Monsieur le Préfet en date du 9 mai 2012, indiquant son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière, doit désormais approuver les modalités de liquidations.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de mettre en vente :
 - la maison d'habitation à usage principal (section ZH n° 231-233-235-237) au prix de 120 000 € ;
 - un terrain d'aisance compris dans la section ZH n° 237 au prix de 3 304 € soit un total de 123 304 € ;
- précise qu'à cet ensemble immobilier s'ajoutent des frais de géomètre du Cabinet COQUARD à la charge de l'acquéreur, d'un montant de 1 073,41 €, déjà réglés par Monsieur LABAYE, actuel locataire et futur acquéreur ;
- accepte de rétrocéder à la commune de Bouclans, à titre gratuit, la parcelle en bordure de la route départementale, correspondant à la section ZH n° 234-238 (imputée au compte 2118 de l'état de l'actif du syndicat) ;
- décide la distribution des excédents entre les communes en fonction de la répartition suivante :

○ AISSEY	7%
○ BOUCLANS	7%
○ BRETIGNEY NOTRE DAME	2%
○ CHAMPLIVE	6%
○ COTEBRUNE	1%

○ DAMMARTIN LES TEMPLIERS	8%
○ GLAMONDANS	5,50%
○ GONSANS	8%
○ MAGNY CHATELARD:	3%
○ NAISEY LES GRANGES	13%
○ NANCRAJ	18%
○ OSSE	9%
○ SAINT JUAN	8%
○ SILLEY BLEFOND	2%
○ VAUCHAMPS:	2%
○ VERRIERES DU GROSBOIS	0,50%
TOTAL:	100%

- autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette liquidation.

La commune percevra un solde de 22 195 € correspondant aux 18 % de parts.

Indemnité de gardiennage de l'église communale :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une indemnité pour le gardiennage de l'église communale d'un montant de 474,22 € à M. l'Abbé BAYERLET, résidant à Nancray.

Participation à l'assainissement collectif :

Le Maire expose que la participation à l'assainissement collectif (P.A.C.) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012, n° 2012-354 du 14 mars 2012, pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment, dans les zones de développement économique ou urbain. Elle remplace la participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le Maire précise les points suivants :

1 – Institution de la P.A.C. pour les constructions nouvelles :

Conformément à l'article L1331-7 du code de la santé publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer à la charge des propriétaires des constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement une participation pour le financement de l'assainissement collectif.

2 – Institution de la P.A.C. pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau :

Conformément à l'article L1331-7 du code de la santé publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement une participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'instaurer la participation à l'assainissement collectif comme suit :

Constructions nouvelles au 1er juillet 2012	
Par logement	1 300 €
Par logement supplémentaire raccordé	750 €
Constructions existantes au 1er juillet 2012	
Par logement	750 €

- rappelle que le fait générateur de la P.A.C. est le raccordement au réseau ;
- dit que les recettes seront inscrites au budget du service de l'assainissement.

Demande est faite au secrétariat de vérifier la mise à jour de la taxe ancienne formule pour tous les P.C. déposés.

C.A.G.B. : convention relative à l'accompagnement de la mise en place de la redevance incitative :

Le Maire rappelle à l'assemblée le choix de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (C.A.G.B.) d'adopter la redevance incitative dans le but de réduire la production de déchets ménagers.

La C.A.G.B. a décidé d'apporter une assistance financière auprès de chaque commune et, à ce titre, propose une convention, dont le Maire fait lecture du projet, relative à l'accompagnement à la mise en place de la redevance incitative.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la dite convention et toute pièce relative à ce dossier.

Règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet du règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir.

Bilan 2011 du délégataire du réseau d'assainissement communal :

- le réseau global est de 15 700 ml dont 12 000 ml de réseau d'assainissement et 3 700 ml de réseau d'eaux pluviales ;
- 493 clients sont raccordés pour 46 816 m³ facturés ;
- 600 ml ont fait l'objet d'une inspection télévisée ;
- 10 % du réseau soit 1 200 ml ont été curés ;
- 5 branchements au réseau d'assainissement ont été contrôlés (La Carre) ;
- prise en charge de la réparation des avaloirs et tampons à hauteur de 3 000 € par an en moyenne.

Information débat :

- Travaux salle des associations : le planning a été perturbé par la présence d'amiante friable dans l'ancien local de chaufferie car le désamiantage de ces 12 m² ne se fera qu'à compter de la semaine 33 pour un coût d'environ 25 000 € soit un peu plus de 2 000 €/m² !!! Le nouveau planning, pour rester dans les délais de livraison de l'ouvrage, prévoit le début des travaux dans la grande salle dès la semaine 27. Cette nouvelle disposition aura pour conséquence de limiter voire de rendre son utilisation impossible dès le début de juillet. En conséquence, des solutions transitoires (jusqu'à fin décembre 2012 pour Les Francas et jusqu'à fin mai 2013 pour le judo et le tir à l'arc) devront être trouvées.

- Courts de tennis : la réfection est prévue pour début juillet.

- Vestiaires de foot : la réfection est prévue pendant la trêve hivernale ; ce planning contraint nous obligera d'avoir un maître d'œuvre efficace pour mener à bien les travaux dans les délais impartis.

- Sécurité rue de Vaire : bon nombre de cyclistes la remonte en sens interdit... le Maire propose qu'une réflexion soit menée pour créer une piste cyclable côté trottoir. Ce dispositif présenterait un double avantage : 1) les vélos circuleraient dans les deux sens en toute sécurité 2) la matérialisation de

cette piste cyclable ne permettrait plus le stationnement de quelques irascibles qui ne respectent pas le code de la route.

- Sécurité au bas de la rue du Stade : il semble que certains automobilistes en provenance de la route de la Chevillotte ignorent la balise « laisser passer »... le groupe sécurité fera des propositions pour atténuer le danger.

- Création d'un groupe de travail/mobilité-sécurité dans le village : Patrick Lambert-Coucot animera ce groupe constitué d'élus (Jean-Marc Deschamps, Anne Dessirier, Valérie Cassard, Stéphane Dodane) et **de non élus qui devront se faire connaître au secrétariat de mairie**. Les propositions du groupe de travail seront présentées aux autorités compétentes pour validation (préfecture, gendarmerie, conseil général, etc...)

- Bric à Brac : dans la mesure où la place de la salle polyvalente ainsi que la salle elle-même ne sont plus disponibles, il se pose un vrai problème de sécurité notamment au niveau du stationnement des exposants et des visiteurs qui n'auront d'autre choix que la Grande Rue. Le Maire propose une réunion avec les organisateurs pour réfléchir à un autre emplacement qui pourrait se situer le long de l'espace promenade rue du Musée (le conseil municipal adhère à l'unanimité à cette proposition).

- Réception du lotissement Les Ratteux : elle se fera dès que les services de l'Etat seront disponibles.

- Réception du lotissement Combe Saint Vallier : celle-ci ne concernera que l'éclairage public afin de ne pas laisser les nouveaux habitants dans le noir trop longtemps.

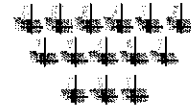
- Défibrillateurs à proximité de certains bâtiments publics à forte affluence : réflexion sera menée avec Nancray Activité qui envisage l'acquisition d'un appareil ; Jean-Marc Deschamps et Patrick Lambert-Coucot seront les référents élus pour mener à bien ce dossier.

- Accès déchetteries à compter du 1^{er} septembre/badge obligatoire : un rappel sera fait dans le flash.

- Prochain conseil municipal : vendredi 27 juillet à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 15.

Informations diverses



➤ DÉCHETTERIES

A partir du 3 septembre 2012, l'accès aux 18 déchetteries du SYBERT pour les particuliers résidant sur une des communes membres du SYBERT reste non facturé mais n'est autorisé que sur présentation d'un badge d'accès nominatif.

La demande d'attribution de badge est à votre disposition au secrétariat de mairie.

Bibliothèque



NANCRAY

En juillet et août, la bibliothèque sera ouverte tous les samedis de 10 h 00 à 12 h 00.

Les **non-adhérents** peuvent prendre une cotisation (5 euros/famille) pour le 2^{ème} semestre 2012.

A votre disposition, 5 500 ouvrages comprenant romans récents, bandes dessinées, albums et livres jeunesse.

Les membres de la bibliothèque vous souhaitent un bon été et seront ravis d'accueillir de nouveaux lecteurs.

L'Association Culturelle « La Bibliothèque »

**V
A
C
A
N
C
E
S
D
E
T
E**

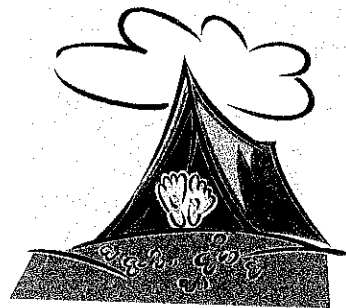
Centre de loisirs

pour les enfants de 3 à 11 ans

du 9 au 27 juillet 2012

un thème différent chaque semaine :

MINI-CAMP
et NUIT SOUS TENTE !



Au programme :

Le Far West

Le trésor d'Astérix et Obélix

Les Olympiades

du 27 au 31 août 2012

Séjour MULTI-SPORTS



Au programme : foot et initiations sportives variées

INSCRIPTIONS

Journée complète avec repas
de 8h30 à 17h30

Journée complète sans repas
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

En demi-journée
de 13h30 à 17h30

*Inscriptions en semaine complète
ou formule 4 jours*

les francas

L'éducation en mouvement !

FRANCAS NANCRAY
Rue de Vaire
25360 NANCRAY
03.81.63.03.65

NANCRAY

activité



ASSOCIATION DES COMMERÇANTS
ARTISANS ET PROFESSIONS
LIBÉRALES DE NANCRAY

NANCRAY ACTIVITÉS VOUS PROPOSE D'INTÉGRER GRATUITEMENT UN "COLLECTIF CHAUFFAGE" POUR QUANTIFIER, NÉGOCIER, COMMANDER ET PLANIFIER LES LIVRAISONS DE TOUTS LES FOYERS DU VILLAGE QUI LE DESIRENT ET POUR OBTENIR LE PRIX DU LITRE DE FIOUL LE PLUS BAS DU MARCHE...

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX DANS LE GROUPEMENT, PLUS UN VOLUME IMPORTANT, PLUS LA NÉGOCIATION SERA CONSTRUCTIVE.

AFIN D'ÉTUDIER AVEC LES FOURNISSEURS LES MODALITÉS, MERCI AUX PERSONNES INTÉRESSÉES, DE REMPLIR LE FORMULAIRE CI-DESSOUS POUR DÉFINIR LA QUANTITÉ MOYENNE DE NOS BESOINS PAR AN. LES RÉPONSES DEVRONT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA MAIRIE AVANT LE 1^{er} AOÛT.

NOM : _____ PRÉNOM : _____ TEL : _____
ADRESSE : _____ MAIL : _____
CONTENANCE CUVE : _____ QUANTITÉ CONSOMMÉE PAR AN : _____
FOURNISSEUR HABITUEL : _____
PRIX / LITRE DERNIÈRE FACTURE : _____ DATE : _____

OBSERVATIONS :